|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ITU Logo | INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION**TELECOMMUNICATIONSTANDARDIZATION SECTOR**STUDY PERIOD 2017-2020 | TSAG-C048 |
| **TSAG** |
| **Original:Francais** |
| **Question(s):** | N/A | Genève, 10-14 Décembre 2018 |
|  |
| **Source:** | République Centrafricaine (RCA) |
| **Title:** | L’utilisation des casques traducteurs des langues ou des logiciels libres traducteurs des langues dans les travaux de l’UIT-T |
| **Purpose:** | Proposal |
| **Contact:** | Monsieur Blaise CORSAIRE MAMADOUMinistère des Postes et TélécommunicationsRépublique Centrafricaine  | Tel: +236 750 580 59E-mail: mamadoucorsaireblaise@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Keywords:** | Resolution 44; |
| **Abstract:** | Garantir l’utilisation effective des casques traducteurs des langues ou les traducteurs libres des langues dans tous les travaux de l’UIT-T afin de réduire efficacement l’écart en matière de normalisation entre pays anglophones et pays non anglophones. |

**DISCUSSION**

 D’après la **Résolution 44 (Rev. Hammamet, 2016)** relative à la Réduction de l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés.

L’Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications (Hammamet, 2016),

 Considérant

* Que, dans sa Résolution 123 (Rév. Busan,2014), relative à la réduction de l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés, la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire Général et les Directeurs des trois Bureaux d’œuvrer en étroite coopération au suivi et à la mise en œuvre de la présente Résolution et des Résolutions connexes, et à la mise en œuvre d’initiatives visant à intensifier les efforts pour réduire l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés ainsi qu’au suivi et à la mise en œuvre du dispositif de cette Résolution 123 (Rév.Busan,2014 ), en assurant à cet égard une coordination au niveau régional par l’intermédiaire des bureaux régionaux et des organisations régionales.
* Que dans sa Résolution 154 (Rév.Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l’utilisation des six langues officielles de l’Union sur un pied d’égalité.

 *Reconnaissant*

* Qu’il est très important pour les pays en développement d’accroître leur participation à l’élaboration et à l’utilisation généralisée de normes de télécommunications et d’améliorer leur contribution aux travaux des commissions d’études de l’UIT-T.
* Qu’il est nécessaire de renforcer la coordination au niveau national dans les pays en développement pour la gestion des activités de normalisation des TIC, afin de contribuer aux travaux de l’UIT-T.

 Invite le conseil

* De fournir un appui et une assistance aux pays en développement qui en font la demande pour rédiger ou élaborer un ensemble de lignes directrices relatives à l’application des Recommandations UIT-T au niveau national, afin de renforcer leur participation aux travaux des commission d’études de l’UIT-T, avec le concours des bureaux régionaux de l’UIT-T, pour réduire l’écart en matière de normalisation.

Ainsi donc l’interprétation est indispensable pour permettre à tous les délégués, en particulier ceux des pays non anglophones, d’être parfaitement informés des décisions prises en matière de normalisation de l’UIT-T et d’y participer efficacement.

**PROPOSITION**

Fort de ce qui précède, la république Centrafricaine propose que l’utilisation des casques traducteurs des langues ou des logiciels libres traducteurs soit prise en compte lors de tous les travaux de l’UIT-T afin de réduire les écarts de compréhension entre pays anglophones et non anglophones.

Propose en outre l’exercice de BSG (Bridge Standardization Gap) soit aussi dispensée dans les autres langues conformément à l’invitation de L’Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications (Hammamet, 2016) par l’appui et l’assistance aux pays en développement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_